



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 8337

Réf. : EC 2/106-14/32

le 4 avril 2014

**Objet :** Création du Fonds volontaire pour le transport aérien

**Suite à donner :** Appel aux contributions volontaires au Fonds

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la deuxième séance de sa 201<sup>e</sup> session, le Conseil de l'OACI a approuvé la création du Fonds volontaire pour le transport aérien (TRAF), recommandée par la sixième Conférence mondiale de transport aérien, pour appuyer les activités de l'Organisation dans le domaine du transport aérien. Par le passé, l'OACI a établi des fonds extrabudgétaires pour financer certaines priorités émergentes, dont celles concernant la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement. La création d'un Fonds semblable pour le transport aérien permettrait de rationaliser l'administration des contributions reçues et de mener en temps voulu des activités du transport aérien qui ne sont pas financées par le budget du Programme ordinaire dans le cadre du nouvel Objectif stratégique, *Développement économique du transport aérien*.

Le TRAF fera l'objet des contrôles administratifs habituels énoncés dans les Lignes directrices concernant les fonds volontaires et dans le Règlement financier de l'OACI. La Pièce jointe A contient une liste des tâches que les contributions au Fonds pourraient financer.

La participation au TRAF est financièrement indépendante du budget du Programme ordinaire de l'Organisation. Les États membres de l'OACI, les organisations internationales et les organismes publics et privés actifs dans le domaine de l'aviation civile internationale peuvent contribuer au Fonds. Les contributions des donateurs pourront être réservées à un projet ou à un objectif particulier, alors que les contributions générales (non réservées) seront utilisées ainsi qu'il sera jugé approprié et nécessaire.

Pour aider l'OACI à s'acquitter des vastes tâches qui bénéficieraient à la croissance du transport aérien mondial, j'exhorte les États membres et tous les donateurs intéressés à contribuer au TRAF de l'OACI. Les contributions peuvent être effectuées par chèque établi à l'ordre de l'OACI ou par virement bancaire électronique (les instructions relatives aux virements figurent dans la Pièce jointe B). Pour tout renseignement concernant le Fonds, veuillez contacter la Section de l'analyse et de la politique économiques (EAP) par courrier électronique à l'adresse [eap@icao.int](mailto:eap@icao.int), par téléphone au numéro +1 514-954-8219, poste 8337, ou par fax au numéro +1 514-954-6744.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Raymond Benjamin  
Secrétaire général

**Pièces jointes :**

- A — Liste des tâches proposées
- B — Instructions bancaires

14-0882 — SL\_2014\_032\_FULL\_FR-EDENPROD-#508216-v1.DOCX

## CRÉATION DU FONDS VOLONTAIRE POUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Tâches que l'OACI pourrait entreprendre grâce aux contributions volontaires au Fonds pour le transport aérien :

- a) envisager des moyens supplémentaires de rehausser le statut des politiques de l'OACI relatives au développement économique durable du système de transport aérien, et évaluer la valeur d'une éventuelle nouvelle Annexe à la Convention de Chicago sur le développement économique durable du transport aérien ou de toute autre solution acceptable ;
- b) prendre les mesures nécessaires en vue de travaux ultérieurs sur des analyses coûts-avantages relatives à la connectivité du transport aérien ;
- c) examiner et élaborer des orientations sur toutes autres questions importantes qui pourraient être soulevées à mesure que la libéralisation progresse ;
- d) faire la promotion de la *Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international* (Convention de Montréal de 1999) et prêter assistance pour sa ratification ;
- e) réaliser des études économétriques et mettre au point un système de surveillance conçu pour expliquer les effets de la libéralisation sur le trafic international et évaluer son évolution, en tenant compte de toutes les variables qui entrent en jeu dans le processus de libéralisation.

-----

**PIÈCE JOINTE B** à la lettre EC 2/106-14/32

**INSTRUCTIONS BANCAIRES**

1. Les contributions au Fonds volontaire pour le transport aérien doivent être effectuées par chèque établi à l'ordre de l'OACI ou par virement électronique. Pour le virement électronique, les contributeurs doivent donner les instructions suivantes à leur banque émettrice :

Destinataire : Organisation de l'aviation civile internationale

Banque : Banque royale du Canada  
Succursale S<sup>te</sup> Catherine et Stanley  
1140 ouest, rue Ste-Catherine  
Montréal (Québec) H3B 1H7  
CANADA

Code bancaire : 003

Code transit : 05101

Code Swift : ROYCCAT2

Compte à créditer : 137 6136 OACI (Dollars canadiens seulement)

Compte à créditer : 404 6843 OACI (Dollars US seulement)

Expéditeur : Indiquer le code client et le nom de l'État

Objet du paiement : Fonds volontaire pour le transport aérien — Contributions réservées  
ou  
Fonds volontaire pour le transport aérien — Contributions non réservées

2. Institution financière intermédiaire pour les virements en USD (si nécessaire)

Banque : JP Morgan Chase Bank  
New York, NY

ABA/numéro  
d'acheminement : 021000021

Code Swift : CHASUS33

3. Pour tous les paiements effectués par chèque, les documents accompagnant le paiement doivent préciser le code client et indiquer l'objet du paiement, de la manière indiquée ci-dessus. Prière d'envoyer votre contribution à l'adresse suivante :

Organisation de l'aviation civile internationale  
Case postale 11323  
Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec)  
Canada H3C 5H7